



## CHARTRE DES PATIENTS EN HTP V3



**Annule et remplace le document « Charte des patients en HTP V2 »  
Date de validité : vendredi 10 juillet**

### **PREAMBULE :**

La présente charte a pour objet de définir les dispositions générales et les modalités de l'Hospitalisation à temps partiel concernant votre arrivée dans l'établissement, l'organisation de la journée et les consignes à respecter.

### **ARTICLE 1 :**

Votre séjour HTP dans l'établissement est soumis à une prescription médicale et à un bilan de rééducation qui comprend un test de marche à l'extérieur de l'établissement et d'une épreuve de spirométrie, afin d'évaluer vos capacités respiratoires et adapter au mieux les activités et exercices proposés. La prise en charge en HTP se fait du lundi au vendredi aux horaires ainsi définis :

- Les lundi et mercredi de 10h00 à 12h et de 13h à 14h15, arrivée et départ par la salle de gymnastique
- Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 14h15
- de 12h à 13h restauration.

### **ARTICLE 2 :**

#### **Consignes à respecter :**

#### 1) Lors de votre arrivée:

- arrivée par l'extérieur de la salle de gymnastique, avec des vêtements adaptés,
- vestiaire à votre disposition,
- prise de température par un thermomètre frontal (votre température doit être < 38°),
- lavage des mains avec une solution hydro alcoolique,
- 2 masques à utiliser dans la journée, et à jeter dans la poubelle prévue à cet effet

#### 2) Pendant les séances :

- respecter les gestes barrières (tousser ou éternuer dans votre coude, utiliser la solution hydro alcoolique à disposition sur chaque appareil de réentraînement, distanciation d'1m minimum avec un autre patient ou un membre de l'équipe de rééducation, porter un masque pendant la ventilation dirigée et si vous sortez de la salle de Gym),
- amener votre bouteille d'eau,
- désinfection du matériel utilisé (vélo, tapis de marche, elliptique, rameur, ballon), avec des produits désinfectants mis à votre disposition,
- utiliser les WC réservés aux patients HTP dans la salle de réentraînement,

#### 3) Pendant la pause déjeuner :

- respecter les gestes barrières
- ne pas déambuler dans les zones collectives de l'établissement
- le matériel de réentraînement doit être utilisé seulement en présence d'un kiné ou EAPA référent.
- sonnette d'urgence, si besoin, à disposition dans la salle de réentraînement.

#### **Départ de l'établissement à 14h15**

Fait en 2 ex. dont un remis à l'intéressé  
A Cambo les Bains le 22 juin 2020,

Le Directeur  
Stéphane Troiville

Le patient